

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15/09/2020 à 20h00**

L'an deux mille vingt, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil municipal de Grilly s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du 10 septembre 2020 et sous la présidence de Madame Christine DUPENLOUP, Maire.

Présents : Christine DUPENLOUP, Alain CHABANCE, Isabelle LE ROY, Etienne BOISTARD, Marie-Laure LESCOLE, Christian DUJARDIN, Patrick CROCHAT, Gilbert VIENNOT, Joël ZEBANGO, Ludivine SCHMITT-PONCET, David ETASSE, Chloé PRERADOVIC ;

Absents excusés :

Procurations : Peggy WILLIAMS (à Isabelle LE ROY), Nora TRIVERO (à Etienne BOISTARD), Jean-Jacques VAN DEN BROEK (à Christine DUPENLOUP),

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 20h00

Madame Christine DUPENLOUP, maire, demande la désignation d'un secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Monsieur Etienne BOISTARD

Délibération n°1 : Désignation d'un représentant et d'un suppléant au sein du Comité Technique Consultatif des Eaux Gessiennes

Madame le maire expose :

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 mai 2016 approuvant les statuts de la Régie des Eaux Gessiennes,

Vu lesdits statuts et notamment le chapitre II créant un Comité Technique chargé de se prononcer, par avis simple, sur toutes questions relevant de la compétence de la Régie,

Vu le courrier de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Régie des Eaux Gessiennes du 09 juillet 2020 sollicitant la désignation d'un représentant de la commune de Grilly au sein du Comité Technique,

Considérant que cette désignation permettra aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Gex d'être étroitement associées aux futures décisions de la Régie des Eaux Gessiennes,

Madame le Maire propose :

Article 1 : de désigner Monsieur David ETASSE pour représenter la commune de Grilly au sein du Comité Technique de la Régie des Eaux Gessiennes, en qualité de membre titulaire,

Article 2 : de désigner Monsieur Alain CHABANCE pour représenter la commune de Grilly au sein du Comité Technique de la Régie des Eaux Gessiennes, en qualité de membre suppléant,

Article 3 : de se charger de transmettre la présente délibération exécutoire à Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Régie des Eaux Gessiennes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

Délibération n°2 : Finances : Tarifs d'occupation du domaine public

L'article L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques pose un principe de non-gratuité des occupations du domaine public à titre privatif. Afin d'éviter des montants symboliques, il y précise que cette redevance « tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation ».

Considérant les différentes activités proposées sur la commune qui ne relèvent pas toutes de la réglementation concernant le marché de Grilly, il convient de revoir les tarifs d'utilisation du domaine public sur la commune de Grilly ainsi que les tarifs des salles. Il convient également de prévoir une tarification en cas de perte ou de casse du badge entrée ou du badge alarme.

Madame LE ROY reprend le tableau en détaillant les lignes de facturation. Il est décidé de ne pas facturer les associations loi 1901 qui proposent une activité à but non lucratif mais en revanche de facturer de manière significative les occupations de la salle des fêtes dans un but commercial.

Arrivée de Madame Nora TRIVERO à 20h30.

Concernant la tarification du droit de place pour les commerces non alimentaires, il est proposé de différencier le tarif en fonction de la taille du véhicule utilisé.

Monsieur David ETASSE demande si la tarification en cas de casse d'une chaise ou d'une table est suffisante. Après vérification, le tarif est adapté au coût de l'équipement.

Concernant le camion pizza, il lui sera demandé de nettoyer et faire réparer son camion car des fuites ont été constatées.

Monsieur Alain CHABANCE s'interroge sur l'utilisation du terrain de tennis pour des cours privés. Madame Isabelle LE ROY rappelle les discussions engagées lors de la réfection du terrain de tennis et la décision prise à ce moment-là de maintenir le terrain en libre accès pour tous. Monsieur BOISTARD propose de réaliser un affichage mentionnant l'interdiction de toutes activités professionnelles sur le court de tennis.

Madame Isabelle LE ROY présente le nouveau tableau des tarifs de locations des salles communales et accessoires :

Salle des Fêtes		
Cautions	Bâtiment et gros équipements	500 €
	Compteur électrique	30 €
	Nettoyage des locaux	300 €
	Dépassement d'horaire ou bruit	400 €
Location journalière en semaine (lundi – jeudi)	Particuliers grillerands	100 €
	Particuliers hors commune	200 €
	Associations à but non lucratif loi 1901	Gratuité
	Activités commerciales	300 €

Location week-end (vendredi – dimanche)	Particuliers grillerands	220 €
	Particuliers hors communes	420 €
	Associations à but non lucratif loi 1901	Gratuité
	Activités commerciales	620 €
Location de vaisselle	Pour 100 personnes	90 €
Frais de casse ou de perte	Pichets & saladiers	15 €
	Assiettes	5 €
	Toute autre pièce de vaisselle	2 €
	Chaises	50 €
	Tables	100 €
	Badge entrée ou alarme	80 €

Salle des associations		
Location journalière	Particuliers grillerands ou associations hors communes	20 €

Autres		
Location de table en bois	A l'unité	3 €
Location de banc en bois	A l'unité	1 €
Marchands ambulants (restauration)	Par jour	15 €
Droit de place (camion outillage, autre...)	Par jour véhicule inférieur à 3.5t	30 €
	Par jour véhicule supérieur à 3.5t	50 €
Occupation ponctuelle du domaine public	Par jour par mètre linéaire	2,5 €
Marché alimentaire	Abonnement 6 mois – Maximum 12 mètres linéaires	60 €
	Abonnement 12 mois – Maximum 12 mètres linéaires	120 €

Afin de couvrir les frais d'électricité et d'eau afférents à ces activités, la commune se réserve le droit de réviser ces tarifs par nouvelle délibération.

Dans tous les cas de location une convention devra être signée ou un arrêté pris fixant les droits et les obligations des utilisateurs du domaine public.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

Délibération n°3 : Eclairage public : SleA : Enfouissement des réseaux Route de Mourex

Le SleA a procédé à l'étude détaillée du projet que la commune souhaiterait réaliser sur la Route de Mourex. Le plan de financement faisant apparaître un surcoût par rapport à l'APD présenté en Conseil municipal le 06 mai 2019, il convient de demander au conseil de se prononcer à nouveau sur l'avant-projet définitif.

Le SleA propose un plan de financement pour la partie des travaux relatifs à 1) la mise en souterrain du réseau basse tension, 2) la mise en souterrain du réseau de télécommunication, 3) le projet d'éclairage public correspondant.

Concernant la partie électrique, suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Pays de Gex, le SleA prendra en charge en intégralité les travaux au titre de la redevance « article 5 » du cahier des charges de Concession du Pays de Gex, pour information le coût des travaux pour la mise en souterrain du réseau basse tension est chiffré à 700 000 € TTC. Les travaux d'éclairage public sont également largement subventionnés par le SleA et sur les fonds restant du Syndicat Intercommunal du Pays de Gex (dissout et intégré au SleA pour les Communes gessiennes) ; le plan de financement prévoit une participation communale nette à hauteur de **21 782.95 €** pour un montant total de 96 300 €. La mise en souterrain du réseau de télécommunication représentera la plus forte charge 90% du montant soit **247 500 €** à charge de la commune, le SleA subventionnant à hauteur de 27 500 € (le montant total de l'opération s'élevant à 275 000€).

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'Avant-Projet Détaillé, d'inscrire au budget les crédits nécessaires et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents proposés par le SIEA pour la réalisation de cet investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

Questions diverses :

1/ Informations diverses

Madame le maire donne lecture des membres désignés par la Direction des finances publiques pour figurer dans la commission communale des impôts directs et des membres désignés pour participer à la commission intercommunale des impôts directs.

Une photo de l'ensemble des élus est prise avec un ruban doré pour soutenir l'action « septembre en or » du collectif « GRAVIR » et faire avancer la cause des cancers des enfants et des jeunes.

2/ Dates des Commissions et du Conseil Municipal

Les prochaines séances du Conseil municipal sont fixées :

Jeudi 05 novembre 2020 à 20h00.

Les prochaines réunions de Commissions sont prévues, chronologiquement, comme suit :

- | | |
|--|-----------------------------|
| - Urbanisme : | Jeudi 01 octobre à 19h00 |
| - Vie du village, action sociale | mercredi 07 octobre à 20h00 |
| - Travaux | Jeudi 08 octobre à 18h30 |
| - Environnement, patrimoine, mobilités | mardi 13 octobre à 18h30 |
| - Finances, administration générale | jeudi 15 octobre à 18h30 |

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Christine DUPENLOUP clôt la séance à 21h30.



La Présidente de séance
Christine DUPENLOUP



Le secrétaire de séance
Etienne BOISTARD